



L'an deux mille vingt et un le vingt-sept janvier  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la  
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 22/01/2021

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, , Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET,**  
Absents : **Alain DETOLLE Victoire BEAUJOU, Mathilde HOUZE, Noémie SERRU,**

M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN  
Mme BEAUJOU donne pouvoir à Mme ROMANET  
Mme HOUZE donne pouvoir à Mme FAULKNER  
Mme SERRU donne pouvoir à Mme MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**Secrétaire** : M Francis HOEZELLE

**DCM 2021/5** : Décision Modificative sur le Budget principal

Monsieur le Trésorier nous a fait part d'un dépassement de crédit à hauteur de 813.00 € sur le chapitre 67 (charges exceptionnelles), dû correspondant notamment au remboursement des acomptes pour les locations de gîtes annulés suite à la crise Covid. Il s'agit donc de prendre une DM pour couvrir ce dépassement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67  
(Charges à caractère général)  
Compte 6718 : + 84 62 €  
Compte 673 : + 729.02 €

Chapitre 60  
(Autres services extérieurs)  
Compte 6232 : -813.64 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette DM sur le budget Principal

À Faux la Montagne, le 28 janvier 2021  
La Maire  
C.MOULIN

